



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 avril 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin février 2024

En février 2024, les remboursements de soins de ville au régime agricole repartent à la hausse après un mois de janvier faible en raison du décalage des vacances scolaires de Noël avec un plus grand nombre de jours de vacances en janvier. Sur les deux premiers mois de l'année 2024, les remboursements progressent de 1,5 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1%** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville est en baisse de 1,2 % sur les deux premiers mois de l'année 2024 par rapport à la même période en 2023. Ce recul provient de la diminution de 3,1 % des effectifs de patients non-salariés agricoles, tandis que le nombre de patients salariés agricoles, lui, reste stable (+ 0,1 %).

Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

Les remboursements de soins de ville augmentent de 3,8 % dans le régime des salariés agricoles alors qu'ils baissent de 1,0 % dans celui des non-salariés.

Des honoraires médicaux croissants sauf pour les dentistes

Les remboursements d'honoraires des médecins généralistes augmentent de 2,4 % en ce début d'année par rapport à la même période l'an passé en raison principalement de la hausse de 1€50 du tarif de la consultation, résultat de l'application du règlement arbitral depuis le mois de novembre. Concernant les spécialistes, ils restent sur leur profil haussier et augmentent de 3,3 % sur deux mois. Les remboursements pour soins dentaires baissent de presque 10 % à la suite de la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Une activité soutenue pour les kinésithérapeutes, moindre pour les infirmiers

Après un mois de janvier atypiquement bas, les montants remboursés des soins des masseurs kinésithérapeutes repartent à la hausse avec une augmentation de près de 5 % en février (en particulier pour les salariés du régime). Depuis le début de l'année, ils restent cependant en diminution de 0,8 %. Les montants remboursés aux infirmiers sont également en recul sur ces deux premiers mois (- 2,1 %) et cette fois-ci ce sont les non-salariés qui progressent le plus par rapport à janvier, mois particulièrement faible à cause du décalage des vacances scolaires.

Des remboursements de biologie stables

Les remboursements d'analyses médicales en laboratoire baissent de plus de 10 % à fin février. En excluant les tests Covid qui étaient encore nombreux sur le premier semestre 2023, les montants remboursés ne diminuent que de 3,1 %.

Retour à la normale pour les transports

Les montants remboursés pour le transport de patients augmentent de 2,2 % sur les deux premiers mois de l'année. Ils retrouvent en février leur niveau de décembre après un mois de janvier particulièrement faible.



Des IJ en augmentation

Fin février, le versement des indemnités journalières (IJ) maladie progresse de 3,4 % comparé à la même période l'an dernier. Hors IJ liées à l'épidémie de Covid – les versements étaient encore nombreux au premier trimestre 2023 – , l'évolution est encore plus forte (6,6 %) et doit être rapprochée de la période épidémique hivernale. Les IJ ATMP restent sur le niveau relativement conséquent atteint depuis deux mois et progressent de 7,8 % depuis le début de l'année.

Des remboursements pharmaceutiques en progression

Le niveau des remboursements pharmaceutiques oscille entre décembre et janvier pour la raison déjà évoquée du décalage des vacances scolaires. Ainsi, les remboursements de médicaments délivrés en ville repartent à la hausse et progressent de 4,5 % fin février. Malgré un mois de février relevé, les médicaments rétrocédés diminuent quant à eux de 3,5 % en raison de la faiblesse du mois de janvier 2024.

Les dispositifs médicaux stables

Les dispositifs médicaux évoluent de - 0,6 % par rapport aux deux premiers mois de 2023. Ce taux est minoré, comme pour plusieurs autres postes, par la faible activité du mois de janvier.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fev 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fev 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,6%	-0,8%	+1,9%	+0,5%	+1,5%	-1,0%	+3,8%	-3,9%	+3,7%
Soins de ville hors produits de santé	-0,5%	-2,0%	+0,7%	+0,1%	+0,7%	-2,4%	+3,2%	-3,6%	+3,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,0%	+0,0%	+3,6%	+0,9%	+0,9%	-1,2%	+2,6%	+3,0%	+2,8%
- Médecins généralistes	-1,6%	-3,5%	-0,0%	-4,2%	+2,4%	-0,4%	+4,9%	-1,9%	+2,5%
- Médecins spécialistes	+4,5%	+2,5%	+6,2%	+2,9%	+3,3%	+1,3%	+4,9%	+5,0%	+2,5%
- Dentistes	-0,5%	-2,5%	+1,0%	+2,7%	-9,8%	-12,3%	-8,0%	+4,5%	+4,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,9%	-3,0%	+2,6%	-1,0%	-1,5%	-4,3%	+3,2%	-3,3%	+7,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,3%	+0,6%	+4,4%	+1,2%	-0,8%	-2,8%	+1,5%	+4,4%	+4,9%
- Infirmiers	-2,4%	-4,2%	+1,1%	-1,9%	-2,1%	-5,0%	+3,6%	-6,4%	+8,3%
Laboratoires	-21,1%	-19,9%	-22,0%	-20,4%	-10,8%	-12,7%	-9,0%	-36,8%	+2,6%
Frais de transports	+4,1%	+1,5%	+7,0%	+5,3%	+2,2%	+0,4%	+4,1%	+6,2%	+3,2%
Indemnités journalières (IJ) :	-0,3%	+3,2%	-1,0%	+5,1%	+5,0%	+5,2%	+4,9%	-4,8%	-0,3%
- IJ maladie	-2,5%	+3,2%	-3,5%	+7,6%	+3,4%	+6,4%	+2,8%	-6,2%	-0,7%
- IJ ATMP	+3,7%	+3,1%	+3,8%	+0,9%	+7,8%	+3,1%	+8,7%	-1,9%	+0,5%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,5%	+0,9%	+4,2%	+1,4%	+2,8%	+1,0%	+4,9%	-4,6%	+4,1%
Médicaments :	+3,3%	+2,2%	+4,5%	+1,4%	+3,9%	+2,2%	+5,8%	-6,7%	+3,4%
- Médicaments délivrés en ville	+4,1%	+3,1%	+5,2%	+2,6%	+4,5%	+3,3%	+5,7%	-7,2%	+2,7%
- Médicaments rétrocédés	-7,5%	-11,7%	-4,3%	-12,3%	-3,5%	-16,0%	+7,0%	+0,4%	+14,4%
LPP	+0,0%	-2,7%	+3,4%	+1,1%	-0,6%	-2,5%	+1,8%	+2,7%	+6,4%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de février